Nations Unies

S/PV.7158



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7158e séance

Mercredi 23 avril 2014, à 9 h 30

New York

Président :	Mme Ogwu	(Nigéria)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Barros
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Araud
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	M. Maes
	République de Corée	Mme Paik Ji-ah
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Mangaral

Ordre du jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2014/229)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

14-30689 (F)









La séance est ouverte à 9 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2014/229)

La Présidente (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la coopération internationale de la République du Mali.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Albert Koenders, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2014/229, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali.

Je donne maintenant la parole à M. Koenders.

M. Koenders : C'est un grand plaisir et un honneur de m'adresser aujourd'hui au Conseil de sécurité. Je souhaite donner au Conseil aujourd'hui un aperçu de la situation politique et sécuritaire au Mali, des progrès réalisés depuis mon exposé du 16 janvier dernier (voir S/PV.7095), et des défis à venir.

La volonté des Maliens d'aller de l'avant continue de se manifester à travers la mise en place de la nouvelle Assemblée nationale et le retour progressif de l'administration publique dans les régions du nord. La formation du nouveau Gouvernement donne un nouvel élan au processus de paix en cours.

Par ailleurs, le Président de la République vient d'annoncer la nomination d'un haut représentant pour les pourparlers inclusifs dans le cadre de l'Accord préliminaire : l'ancien Premier Ministre Modibo Keïta. Dans ce contexte, un dialogue politique inclusif reste la première priorité et doit impérativement démarrer dans les meilleurs délais et sur la base d'une date acceptée par les parties. De même, il est urgent d'avoir une feuille de route consensuelle qui doit absolument se traduire en actions concrètes de la part du Gouvernement, des mouvements et de la société civile, avec le soutien et l'accompagnement des Nations Unies et de la communauté internationale.

Le mode opératoire du cantonnement est un document consensuel de référence dans le processus de paix en cours. Les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest se sont d'ailleurs félicités de la signature de ce mode opératoire à l'occasion de leur récente conférence à Yamoussoukro et ont exhorté toutes les parties à l'Accord préliminaire à assurer sa totale mise en œuvre. Ils ont également réitéré leur appel à tous les mouvements armés à se soumettre au cantonnement et participer à la recherche d'un règlement pacifique des différends, dans le cadre d'un dialogue national inclusif.

Entre-temps, nous avons entamé la reconnaissance des sites de cantonnement prioritaires des mouvements armés. Cependant, la responsabilité de la mise en œuvre du mode opératoire du cantonnement incombe aux parties, avec le soutien de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et de la communauté internationale afin d'assurer la supervision et l'intégrité du processus.

Il est essentiel que tous les secteurs de la société malienne, y compris les femmes et les jeunes, continuent de participer activement à tous les efforts visant à définir les prochaines étapes vers le rétablissement de la paix et de la sécurité. Les forums à Bamako et dans les régions du nord ainsi que les récents ateliers informels ont représenté une étape positive dans le processus de paix. Cependant, je déplore le manque de cohérence et le refus de certains mouvements armés de saisir l'occasion offerte à travers ces discussions informelles de faire avancer le processus de paix.

Le train de la paix a définitivement quitté la gare et il ne pourra plus faire marche arrière. Pour les prochaines étapes du processus de paix en cours, il est important que les parties prenantes à l'accord préliminaire soient déterminées à participer à un processus constructif et inclusif sans préalable car les discussions informelles en cours doivent évoluer vers des pourparlers inclusifs formels. Pour ce faire, il faudra absolument que les mouvements armés renforcent leur

cohésion interne ainsi que leurs positions respectives. Le temps passe; il n'y a plus d'excuses.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le Mali a fait des progrès considérables et l'appui de la communauté internationale a été essentiel à cet égard. Je salue en particulier la coopération, sous l'égide de l'ONU, avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union européenne et d'autres partenaires clefs. Il faut poursuivre cette coopération pour assurer un appui adéquat aux efforts en cours en faveur de la paix et de la stabilité. En ce moment décisif, la multiplication des initiatives de facilitation internationale devrait créer des synergies et établir la confiance entre les parties et en leur sein, à condition que ces initiatives soient bien adaptées aux efforts coordonnés par l'ONU actuellement déployés sur le terrain en vue de pourparlers sans exclusive.

L'occasion s'offre aujourd'hui de consolider et de maintenir la paix et la stabilité au Mali, mais elle peut également disparaître en l'absence d'un engagement durable de la part de l'ensemble des parties prenantes, avec l'appui de la communauté internationale. Cela est d'autant plus important que la situation en matière de sécurité demeure très fragile dans les régions du nord, comme le montrent les tirs intensifs à Gao, Tombouctou et Kidal, ainsi que l'intensification des activités des groupes terroristes. Je condamne fermement l'incident de ce matin, au cours duquel un soldat de la paix a été grièvement blessé par un engin explosif improvisé lors d'une visite internationale.

Cette tendance négative a non seulement des répercussions sur la situation à Kidal et ailleurs, mais peut également contrarier les efforts de relèvement rapide et de développement. Le moyen le plus efficace d'éradiquer tout extrémisme de la société est de gagner la sympathie et l'adhésion des populations locales. Cela exige des efforts nationaux concertés, appuyés par la communauté internationale, pour assurer la mise en place d'une administration efficace et efficiente en vue de mettre en œuvre des programmes essentiels liés à l'état de droit, les droits de l'homme et le relèvement qui favorisent la réconciliation et la cohésion sociale.

Je suis extrêmement préoccupé par les affrontements intercommunautaires dans les régions du nord. La violence inouïe des incidents impliquant des Touaregs et des Peuls, qui ont fait 40 victimes à Gao, est inquiétante. La MINUSMA a déployé des forces et des équipes pour les droits de l'homme afin d'établir les faits et de prévenir de nouvelles violences. Face aux menaces considérables auxquelles la population malienne reste exposée, le Gouvernement continue de tenir des consultations au niveau local, en particulier dans le nord, et des réunions intercommunautaires, y compris en coopération avec le Gouvernement nigérien. Ces affrontements sont des rappels brutaux de la fragilité du tissu social et de la nécessité d'accélérer le processus de réconciliation, de renforcer la présence des forces nationales et internationales sur le terrain et de lancer le programme de désarmement, démobilisation et réintégration.

Au-delà de tout cela, les problèmes du Mali se fondent dans la région du Sahel, et un appui et une coordination sont nécessaires pour s'y attaquer. Je demeure préoccupé par l'insécurité alimentaire dans le pays et demande aux donateurs de répondre à l'appel humanitaire. La Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et les différents mécanismes mis en place pour appuyer sa mise en œuvre sont un pas dans la bonne direction. Toutefois, l'efficacité de cette stratégie dépend de la volonté des pays concernés de se l'approprier et de l'appliquer de manière concertée et opérationnelle, ainsi que de son effet positif sur les moyens d'existence de la population dans son ensemble.

Le succès des négociations en vue de parvenir à un accord de paix final au Mali et l'efficacité des dépenses de développement – qui devrait être examinée la semaine prochaine à Bamako dans le prolongement de la conférence tenue à Bruxelles l'année dernière – sont liés; ils illustrent le lien étroit existant entre développement et sécurité dans le dossier malien et doivent être reconnu comme tels. Nous examinerons prochainement des questions relatives au renouvellement possible du mandat de la Mission. Des signes laissent espérer que le Mali surmontera cette crise multidimensionnelle; nous ne devons toutefois pas sous-estimer les risques et les difficultés à venir. Les Maliens connaissent une crise profonde, avec des conséquences directes pour la sécurité dans la région du Sahel et dans le monde, sur laquelle nous devons continuer de concentrer notre attention.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Koenders de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Ministre malien des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la coopération internationale.

M. Diop (Mali) : Permettez-moi, tout d'abord, Madame la Présidente, de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour l'accession de votre pays, la République fédérale du Nigéria, à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'avril et, en même temps, d'exprimer notre appréciation positive pour la manière remarquable dont le Luxembourg a conduit les travaux du Conseil le mois dernier.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général et son Représentant pour le travail que son équipe mène sur le terrain et pour la qualité du rapport dont le Conseil est saisi ce matin (S/2014/229).

Je crois utile d'appeler l'attention du Conseil sur quelques évolutions intervenues au Mali depuis la présentation (voir S/PV.7095), le 16 janvier 2014, du troisième rapport du Secrétaire général (S/2014/1), consacré à l'exécution du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Lesdites évolutions concernent notamment le processus politique, la sécurité, la stabilisation, le renforcement de l'autorité de l'État, les droits de l'homme, la reprise de l'économie et des chantiers de reconstruction, la situation humanitaire, la coordination internationale et la MINUSMA.

Comme indiqué dans le rapport à l'examen, élaboré en application de la résolution 2100 (2013), des progrès remarquables ont été accomplis en ce qui concerne les négociations entre le Gouvernement malien et les groupes armés, rendues possibles grâce à l'appui de nos partenaires. Pour sa part, le Gouvernement malien est résolu à ne ménager aucun effort pour parvenir à une solution définitive à la crise qui affecte le nord de notre pays, dans le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité du Mali. Le Gouvernement malien poursuivra ses actions dans ce sens, avec l'accompagnement de la communauté internationale, notamment de la MINUSMA, dont le mandat, faut-il le rappeler, vise la consolidation de l'État malien, à l'effet d'asseoir sa souveraineté sur toute l'étendue du territoire national, sans exclusive.

Dans cette optique, le Gouvernement et la MINUSMA ont mené des actions conjointes préparatoires aux pourparlers inclusifs de paix à travers l'organisation d'une série d'ateliers et d'activités portant sur les leçons apprises des accords précédents; le cantonnement et le processus de désarmement, démobilisation et réintégration; la réinstallation de l'administration et la reprise des services sociaux; les journées nationales d'action des femmes et des jeunes en faveur de la paix et de la réconciliation nationale. L'atelier consacré au processus de désarmement, démobilisation et réintégration a débouché sur l'élaboration d'un document sur le mode opératoire du cantonnement. Ce document, qui a été paraphé par les représentants du Gouvernement, de la MINUSMA et des groupes armés, porte sur les objectifs, les principes, les critères d'éligibilité, les sites de cantonnement, les modalités, les moyens logistiques et financiers ainsi que le chronogramme de mise en œuvre du processus. Il s'inspire de la résolution 2100 (2013), de l'Accord de Ouagadougou du 18 juin 2013 et des recommandations faites à l'issue de la visite au Mali, du 1er au 3 février, des membres du Conseil de sécurité. Cette visite du Conseil et celle effectuée par le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, du 4 au 6 novembre 2013, témoignent de la solidarité maintes fois manifestée par la communauté internationale à l'égard du Mali, un pays riche de son histoire et de sa diversité culturelle, résolument engagé à envisager l'avenir avec toutes les composantes de la nation, dans un élan de solidarité.

Pour conforter les actions menées conjointement par le Gouvernement malien et la MINUSMA, le Président de la République, chef de l'État, S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, a eu des entretiens avec les plus hautes autorités des pays voisins et de la région, dont l'Algérie et le Maroc, lesquels ont exprimé leur disposition à s'investir en faveur de la résolution pacifique du problème du nord du Mali.

Ma délégation souscrit entièrement à l'observation faite par le Secrétaire général au paragraphe 69 de son rapport, déplorant le fait que certains groupes armés aient fait preuve d'un manque de cohérence ou refusé de saisir l'occasion offerte par les pourparlers informels dans le cadre du processus de sortie de crise. S'il est évident que ce manque de cohérence a contribué à ralentir l'évolution du dialogue constructif et sans exclusive devant se tenir au Mali et aussi à aboutir à des négociations formelles, il est aussi vrai, comme noté dans le rapport sous examen, qu'il ne peut y avoir de solution durable aux problèmes de sécurité dans le nord du Mali en l'absence d'un processus politique inclusif, ouvrant la voie au rétablissement de l'ordre public, à l'accès égal de tous les Maliens aux services publics et à la réconciliation entre les communautés.

Le Gouvernement malien en appelle donc, une fois de plus, à la retenue, à la bonne foi, afin de nous permettre d'atteindre au plus vite l'objectif de paix auquel le Gouvernement reste fortement attaché.

C'est pourquoi le Président de la République du Mali, S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, s'est engagé dès la formation du nouveau Gouvernement dont je fais partie – dirigé par M. Moussa Mara, Premier Ministre, nommé le 5 avril dernier – à œuvrer diligemment à l'avènement de la paix et de la sécurité sur tout le territoire national, y compris le septentrion malien.

Dans le même élan, le Chef de l'État a réitéré l'attachement du Gouvernement malien au respect de l'Accord de Ouagadougou, notamment les dispositions de son article 21. À cet égard, le Président de la République vient de confier la conduite des pourparlers avec les groupes en rébellion à M. Modibo Keita, ancien Premier Ministre, personnalité dont le sens de l'État et de la patrie, la probité et le courage politique sont de notoriété avérée. Il reste entendu que ces pourparlers se dérouleront, comme rappelé ci-dessus, dans le respect de l'unité et de l'intégrité territoriale du Mali, conformément à la résolution 2100 (2013).

Ma délégation partage également les préoccupations d'ordre sécuritaire et humanitaire évoquées dans le rapport du Secrétaire général, notamment le regain d'activités des groupes terroristes, principalement Al-Qaida au Maghreb islamique et le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), qui utilisent des engins explosifs improvisés et des roquettes contre les Forces armées maliennes, la MINUSMA, et les forces de l'opération Serval, dans le nord du Mali. Par ailleurs, le Gouvernement malien est particulièrement préoccupé par la détérioration de la situation à Kidal et dans d'autres localités du nord du Mali, à cause de certains cas de violences intercommunautaires.

S'agissant de la MINUSMA, ma délégation regrette le faible niveau de la constitution des forces et l'insuffisance d'hélicoptères d'attaque et de transport militaire dans un contexte marqué par l'intensification des activités des groupes terroristes, dont la plus ignoble en date est l'assassinat de l'otage français, le regretté Gilberto Rodrigues Leal, revendiqué par le MUJAO. En cette tragique circonstance, le Gouvernement malien, par ma voix, condamne avec la plus grande fermeté cet acte odieux, digne d'un autre âge, et s'engage à apporter tout le concours nécessaire visant à traquer, à arrêter et à juger les auteurs de ce crime odieux. Au peuple et au Gouvernement français, ainsi qu'à la famille du regretté Gilberto Rodrigues Leal, nous présentons nos condoléances les plus attristées et prions pour le repos de l'âme du disparu et de celle de toutes et tous ceux qui avant lui ont payé de leur vie leur engagement pour l'avènement d'un monde meilleur, débarrassé du terrorisme et de l'extrémisme violent.

Dans la même veine, nous condamnons, l'attaque terroriste de ce matin à Kidal, qui rappelle l'urgence d'accélérer le déploiement de la MINUSMA et de la doter des moyens conséquents pour remplir sa mission aux côtés des Forces armées maliennes et des forces françaises. Aussi voudrais-je appuyer l'appel du Secrétaire général à la communauté internationale, aux États Membres et aux pays donateurs à une augmentation substantielle de leur soutien aux Forces armées maliennes et à l'accélération de la mise à la disposition de la MINUSMA de troupes et des moyens appropriés pour permettre sa montée en puissance, afin qu'elle puisse s'acquitter pleinement de son mandat.

La situation au Mali étant symptomatique des défis auxquels les États de la région sont confrontés, ma délégation adhère à la pertinence du renforcement de la coordination internationale et de la coopération régionale, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Participe de cette dynamique la première réunion ministérielle pour l'établissement d'une plateforme de coordination de la Stratégie, tenue à Bamako le 5 novembre 2013, dont l'objectif était d'identifier les priorités communes en matière de sécurité, de gouvernance, de résilience et d'infrastructure régionale, devant permettre de mieux articuler la mise en œuvre de ladite Stratégie et les efforts d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux dans la région.

Dans le cadre de sa présidence de la plateforme de coordination de cette stratégie, le Mali convoquera très prochainement la deuxième réunion ministérielle, au cours de laquelle il présentera une feuille de route visant à permettre une durabilité raisonnable dans la prise en charge des problèmes à résoudre, à maintenir l'attention sur les défis importants auxquels la région du Sahel continue d'être confrontée, à adopter les priorités communes pour les initiatives régionales au Sahel et à assurer le suivi des progrès réalisés, notamment à travers l'appui coordonné de la communauté internationale, représentée par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Les actions envisagées contribueront également à renforcer la confiance entre les États de la région et à améliorer la coordination entre les partenaires internationaux, dans le but de s'attaquer aux menaces multidimensionnelles qui affectent la région.

Je ne saurais terminer sans remercier, au nom du Gouvernement de la République du Mali, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), particulièrement son Président en exercice sortant, S. E. M. Alassane Dramane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, S. E. M. Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso, et S. E. M. Goodluck Jonathan, Président de la République fédérale du Nigéria, pour leur leadership dans la gestion de la crise malienne.

Pour conclure, je voudrais réitérer la reconnaissance du Gouvernement malien à l'Union africaine, aux Nations Unies, à l'Union Européenne, à l'Organisation de la coopération islamique, à la France, au Tchad ainsi qu'à tous les pays fournisseurs de contingents et de matériel à la MINUSMA, pour le rôle éminemment important qu'ils ne cessent de jouer pour le retour définitif de la paix et de la stabilité au Mali et dans toute la région.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 heures.